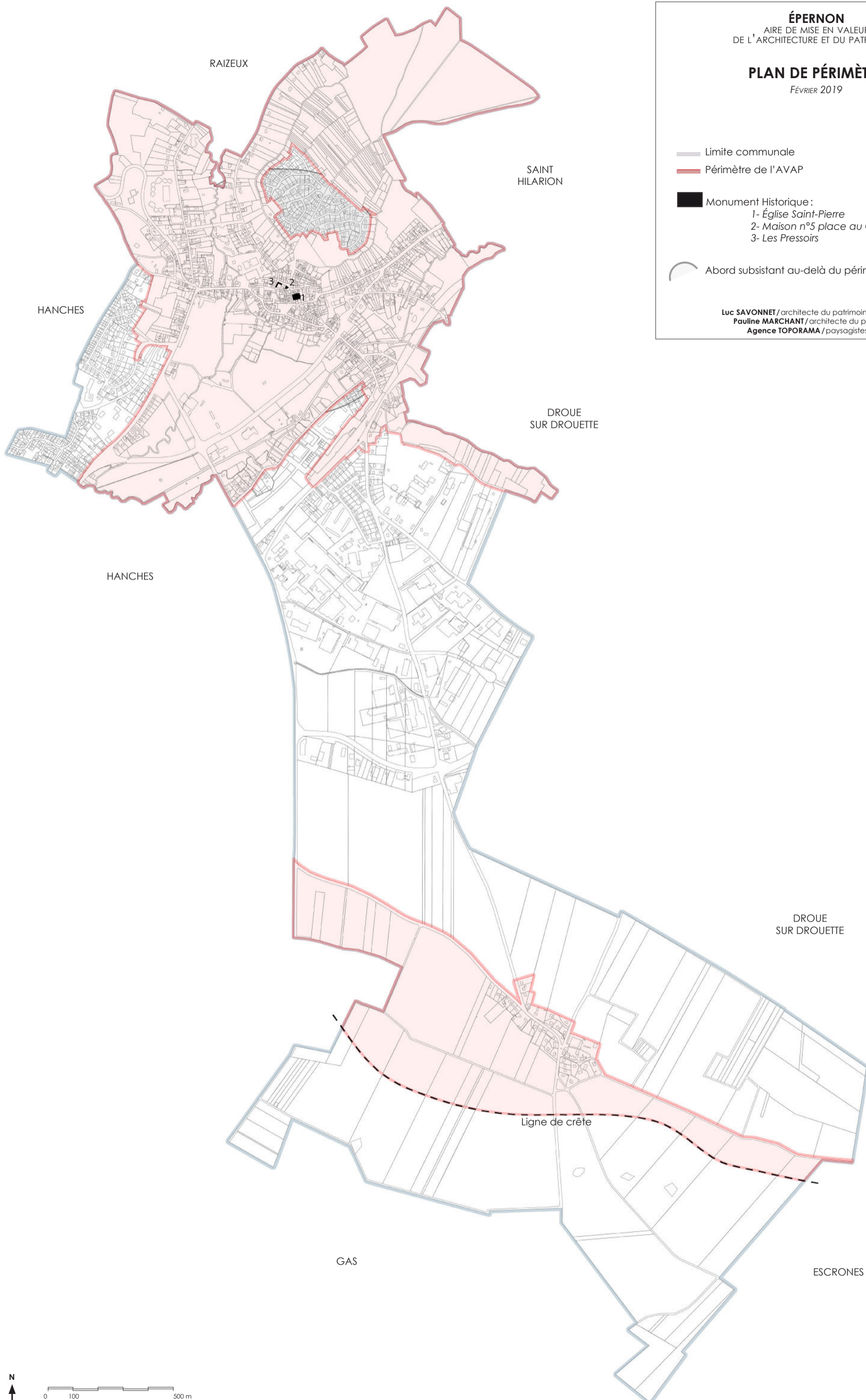


PLAN DE PÉRIMÈTRE

FÉVRIER 2019

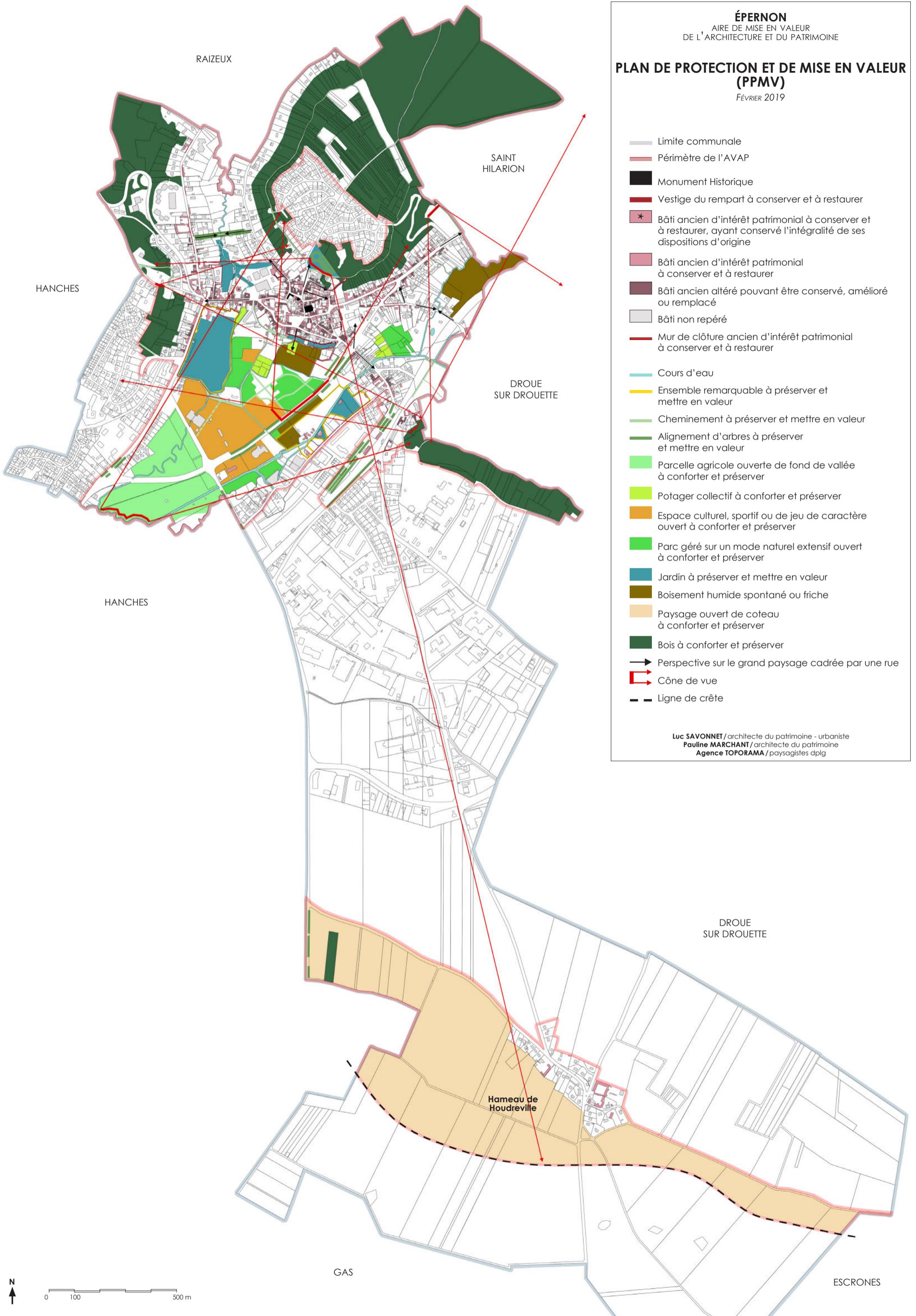
- Limite communale
- Périètre de l'AVAP
- Monument Historique:
 - 1- Église Saint-Pierre
 - 2- Maison n°5 place au Change
 - 3- Les Pressoirs
- ⤴ Abord subsistant au-delà du périmètre de l'AVAP

Luc SAVONNET / architecte du patrimoine - urbaniste
Pauline MARCHANT / architecte du patrimoine
Agence TOPORAMA / paysagistes dplg



**PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
(PPMV)**

FÉVRIER 2019



- Limite communale
- Périmètre de l'AVAP
- Monument Historique
- Vestige du rempart à conserver et à restaurer
- ★ Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer, ayant conservé l'intégralité de ses dispositions d'origine
- Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Bâti ancien altéré pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Bâti non repéré
- Mur de clôture ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Cours d'eau
- Ensemble remarquable à préserver et mettre en valeur
- Cheminement à préserver et mettre en valeur
- Alignement d'arbres à préserver et mettre en valeur
- Parcelle agricole ouverte de fond de vallée à conforter et préserver
- Potager collectif à conforter et préserver
- Espace culturel, sportif ou de jeu de caractère ouvert à conforter et préserver
- Parc géré sur un mode naturel extensif ouvert à conforter et préserver
- Jardin à préserver et mettre en valeur
- Boisement humide spontané ou friche
- Paysage ouvert de coteau à conforter et préserver
- Bois à conforter et préserver
- Perspective sur le grand paysage cadrée par une rue
- ◻ Cône de vue
- Ligne de crête

Luc SAVONNET / architecte du patrimoine - urbaniste
Pauline MARCHANT / architecte du patrimoine
Agence TOPORAMA / paysagistes dplg



0 100 500 m

**PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
(PPMV)**
PARTIE NORD
FÉVRIER 2019



- Limite communale
- Périmètre de l'AVAP
- Monument Historique
- Vestige du rempart à conserver et à restaurer
- * Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer, ayant conservé l'intégralité de ses dispositions d'origine
- Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Bâti ancien altéré pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Bâti non repéré
- Mur de clôture ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Cours d'eau
- Ensemble remarquable à préserver et mettre en valeur
- Cheminement à préserver et mettre en valeur
- Alignement d'arbres à préserver et mettre en valeur
- Parcelle agricole ouverte de fond de vallée à conforter et préserver
- Potager collectif à conforter et préserver
- Espace culturel, sportif ou de jeu de caractère ouvert à conforter et préserver
- Parc géré sur un mode naturel extensif ouvert à conforter et préserver
- Jardin à préserver et mettre en valeur
- Boisement humide spontané ou friche
- Paysage ouvert de coteau à conforter et préserver
- Bois à conforter et préserver
- Perspective sur le grand paysage cadrée par une rue
- Cône de vue

Luc SAVONNET / architecte du patrimoine - urbaniste
Pauline MARCHANT / architecte du patrimoine
Agence TOPORAMA / paysagistes dplg



0 100 500 m

**PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
(PPMV)**

PARTIE SUD

FÉVRIER 2019

- Limite communale
- Périmètre de l'AVAP
- Monument Historique
- Vestige du rempart à conserver et à restaurer
- * Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer, ayant conservé l'intégralité de ses dispositions d'origine
- Bâti ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Bâti ancien altéré pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Bâti non repéré
- Mur de clôture ancien d'intérêt patrimonial à conserver et à restaurer
- Alignement d'arbres à préserver et mettre en valeur
- Paysage ouvert de coteau à conforter et préserver
- Bois à conforter et préserver
- Cône de vue
- - - Ligne de crête

Luc SAVONNET / architecte du patrimoine - urbaniste
Pauline MARCHANT / architecte du patrimoine
Agence TOPORAMA / paysagistes dplg

